

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00229

Numéro SIREN : 898 119 334

Nom ou dénomination : 3PLN

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 1766

3PLN
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1 avenue du Forum
11100 NARBONNE
898 119 334 RCS NARBONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-cinq juillet,
A dix heures trente minutes,

Les associés de la société 3PLN se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé, conformément aux dispositions statutaires.

Une feuille de présence est signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Louis MADAULE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Emmanuel TEIXEIRA, en sa qualité de Directeur Général de la SA ALENIS, associée, est désigné comme secrétaire.

FID SUD AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 500 actions sur les 1 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2021,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Nomination de la SAS FID SUD AUDIT, en tant que Commissaire aux comptes titulaire.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à la délibération (point 10) de la collectivité des associés du 15/06/2021, approuve la nomination de la SAS FID SUD AUDIT, sise 5 rue Saint Pantaléon, 31000 TOULOUSE, immatriculée 410 838 460 RCS TOULOUSE, en tant que Commissaire aux comptes titulaire de la société, pour une période de six exercices, prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président
Louis MADAULE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right.

Le Secrétaire
Emmanuel TEIXEIRA

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, horizontal, slightly wavy line.